

## **AVIS PUBLIC**

Je soussignée, Nancy Clavet, directrice générale de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, donne avis à tous les contribuables de la municipalité que le rôle de perception des taxes municipales pour l'année 2019 a été déposé à mon bureau le 28 janvier 2018.

Avis est également donné, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ces derniers seront payables en tout ou en partie, selon ce qui est prévu au règlement portant le numéro 456-19, ayant pour objet de décréter les taux de taxes et les tarifs pour certains services pour l'année 2019.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Saint-Philippe, le 6<sup>e</sup> jour de février 2019

Nancy Clavet

Directrice générale